

Évaluation

- 3 contrôles des connaissances (niveau de performance obtenu grâce à la moyenne des 3 : 15/30)
- 1 résolution de problème de soin en intra hospitalier ou en extra hospitalier (niveau de performance : 15/30) ;
- 1 action d'information en matière d'éducation pour la santé (niveau de performance : 15/30) ;
- 1 projet professionnel sous la forme d'un travail de recherche scientifique (niveau de performance : 15/30) ;
- 5 capacités sur 5 stages (niveau de performance : 5/10, moyenne des 5 notes par capacités) ;
- Possibilité de complément de scolarité d'une durée de 3 mois (si note entre 10 et 15/30 ou entre 3 et 5/10)
- Possibilité d'un redoublement (si note <10 /30 ou < 3/10)

Informations diverses

Lieux de la formation :

- Institut de Formation de puériculture (IFP) - CHU Angers (Bâtiment DIEF D7) - accessible aux personnes en situation de handicap ;
- Centre de ressources paramédicales des instituts de formation des professions de santé (Bâtiment D7) ;
- Centre de simulation All'Sims - CHU Angers (Bâtiment G2)

Poursuite d'étude :

- Cette formation prépare directement au métier de puériculteur/-trice dans le secteur hospitalier, le secteur extra hospitalier (PMI) ou en établissement d'accueil du jeune enfant, en tant que référent sanitaire ou responsable adjointe ou responsable ;
- Les puériculteurs/-trices peuvent également continuer leurs missions sur des postes de recherche clinique, de formateur en IFAP.

Accès / restauration / hébergement :

Se référer au site internet :

<https://www.chu-angers.fr/enseignement/enseignementparamedical-dief/>

Tarif formation :

(Tarif en vigueur à titre indicatif pour 2026)

- Dossier d'inscription au concours de l'institut de Formation de puériculture : **130,00 €**
- Formation puériculteur / trices :
 - autofinancement : **8 500,00 €**
 - prise en charge (promotion professionnelle, CPF ou transition professionnelle) : **9 500,00 €**

Cette action de formation répond aux exigences du référentiel Qualiopi

FORMATION

Puériculteurs·trices



DÉPARTEMENT DES INSTITUTS
ET ÉCOLES DE FORMATION
CHU ANGERS

Direction de la communication - CHU Angers - © Catherine Jouannet - 2023. Imprimé par nos soins.



Formation puériculteurs /-trices

A l'issue de la formation vous serez un professionnel capable :

- D'être responsable, autonome, compétent et de vous positionner,
- D'élaborer, concevoir des projets de soins individualisés adaptés à l'enfant
- Accompagner et soutenir le processus de parentalité
- De développer la culture de l'inter-professionnalité et du travail en équipe
- D'acquérir des « doubles compétences » soignant-chercheur

Taux de réussite

- 2022 : 93%
- 2023 : 100%
- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

Taux d'insertion professionnelle

- 2022 : 93%
- 2023 : 96%
- 2024 : 95 %

Taux de satisfaction

- 2022 : 79%
- 2023 : 93%
- 2024 : 100%
- 2025 : 100%

Les organismes de
formation du CHU
d'Angers sont certifiés
QUALIOP



CHU ANGERS
INSTITUT DE FORMATION DE PUERICULTURE
IFP
4 rue Larrey
49 033 ANGERS Cedex 9

Secrétariat :
Tél : 02.41.35.39.26
Mail : ecole-puericultrices@chu-angers.fr

Vous êtes en situation de handicap et vous
souhaitez intégrer notre formation, vous pouvez
nous contacter à l'adresse : DIEF-Referent@chu-angers.fr
Handicap@chu-angers.fr

INSTITUT DE FORMATION DE PUERICULTURE

Dernière mise à jour : Janvier 2026

Déroulement de la formation



Répertoire national des certifications
professionnelles (RNCP) : 38529

Conformément à l'Arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, modifié par l'arrêté du 15 mars 2010.

La formation se déroule en continu d'octobre 2026 à octobre 2027 :

- les études sont à temps plein avec des enseignements théoriques, pratiques et cliniques d'une durée de 1500 heures dont :
 - ▶ 650 heures d'enseignement théorique et pratique,
 - ▶ 710 heures d'enseignement clinique,
 - ▶ 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation,
 - ▶ 40 jours de congés dont 20 consécutifs.

Un choix de répartition des 5 stages de 4 ou 5 semaines, en privilégiant en début d'année la théorie et sur le dernier trimestre la pratique, favorise une alternance permettant à l'étudiant de se projeter en tant que professionnel de santé ou de la petite enfance.

Cinq secteurs de stage sont obligatoires :

- Pédiatrie ;
- Néonatalogie ;
- Maternité ;
- Etablissement d'accueil du jeune enfant ;
- Protection Maternelle et Infantile.



Conditions d'inscription

Prérequis

- Etre titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Infirmier ou de Sage-Femme,
- Etre à jour des vaccinations obligatoires à l'exercice du métier,
- Déposer un dossier complet,
- Etre admis aux épreuves d'entrée à la formation de puéricultrices / teurs (cf : Règlement Intérieur et dossier d'inscription du concours, téléchargeable sur le site internet). Une expérience professionnelle n'est pas requise

Modalités et délai d'accès : Selon calendrier (nous consulter)

La sélection des candidats comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission.

- **Admissibilité : sur dossier**
Les pièces du dossier d'admissibilité sont appréciées au regard des attendus de la formation.
A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.
- **Entretien individuel d'admission : Présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel.**
Un court exposé de la situation de soins présentée dans le dossier de candidature
La durée totale de l'entretien est de vingt minutes.
- **Validité des résultats du concours d'admission :**
 - pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés
 - possibilité de 2 reports selon des modalités précises

Objectifs

- Faire du lien entre pratique et théorie afin de pouvoir transférer ses acquis dans des situations nouvelles ;
- Analyser en permanence sa pratique professionnelle au travers d'exercices, d'auto-évaluation ;
- Répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe lors de situations de soins dans les domaines préventif, curatif, palliatif, de réadaptation et de réhabilitation ;
- Organiser et collaborer avec les autres professionnels de santé afin d'assurer la continuité et la complémentarité des soins et s'inscrire dans des soins coordonnés et incluant les aidants naturels
- Renforcer l'identité professionnelle ;
- Assurer la prise en soins de l'enfant :
 - répondre à la spécificité des besoins de santé du jeune enfant et de l'adolescent qu'il soit sain ou malade, dans sa famille, en structures d'accueil ou en établissements de soins,
 - favoriser un développement harmonieux de l'enfant en contribuant à l'amélioration de l'environnement psychoaffectif, culturel, social et sanitaire des enfants et des adolescents

Durée

12 mois de octobre à octobre

Capacité / quota

- Agrément de 30 places

Nos intervenants

- Une équipe de 2 formateurs permanents ;
- Des experts professionnels du secteur hospitalier ou extrahospitalier, public ou associatif ou privé : médecins ou chirurgiens pédiatres, puéricultrices, psychologues, psychomotriciens, éducateurs de jeunes enfants, consultants et formateurs en éthique médicale...

Méthodes et moyens pédagogiques

- Une démarche pédagogique fondée sur des valeurs :
 - Humaines : bientraitance, respect, équité, solidarité
 - Professionnelles : engagement, autonomie, compétence, responsabilité, rigueur
- Des cours magistraux avec pédagogie active telle la simulation, avec une démarche réflexive privilégiée dans l'approche pédagogique ;
- Un suivi pédagogique individuel est mis en place et formalisé à minima 2 fois durant la formation ;
- Salles de cours avec vidéoprojecteur, paperboard, tableau blanc ;
- 1 salle de travaux pratiques ;
- 1 salle de simulation ;
- Système de visioconférence ;
- 1 centre de documentation et d'information.

